



Les compétences des familles séparées : favoriser la créativité des parents et des enfants pour mettre fin à la compromission.

Revue Défi Jeunesse, Centre Jeunesse de Montréal, mai 2009

Myriam Briand, intervenante, Direction de la protection de la jeunesse

Personne-autorisée de la protection de la jeunesse

Lorraine Filion, travailleuse sociale, chef du Service d'expertise et médiation

Animatrice des groupes d'enfants "CONFIDENCES"

Alain Fredet, travailleur social, Service d'expertise et médiation,

Animateur des séminaires sur la coparentalité

Centre Jeunesse de Montréal

L'intervenant en protection de la jeunesse est souvent confronté à une situation conflictuelle entre des parents séparés. Cette situation perdure souvent longtemps après la rupture et peut compromettre le bon développement de l'enfant. Celui-ci vit un conflit de loyauté important et peut même être victime de mauvais traitements psychologiques.

La médiation familiale, les groupes de parents (séminaires de coparentalité) et le groupe de soutien pour les enfants de parents séparés ("Confidences") peuvent alors s'avérer des

ressources précieuses pour aider à mettre fin à la compromission en recourant entre autre aux compétences des familles.

La participation des enfants aux groupes est une façon de leur permettre de mettre des mots sur leur souffrance mais de surcroit, ils peuvent acquérir des outils appropriés pour mieux se positionner face aux conflits parentaux dont ils sont les témoins.

La sensibilisation des parents aux effets dévastateurs des conflits dont ils sont les sujets est l'objectif principal poursuivi par les groupes de parents. Les moyens concrets utilisés (vidéos, photos, jeux de rôle etc...) permettent aux participants d'interagir entre parents afin de prendre conscience des enjeux de leur situation.



Les séminaires sur la coparentalité – Un bref historique

Ces séminaires ont débuté en 1984. Tout d'abord deux types de rencontres ont été offerts à notre clientèle : en 1984, des rencontres de groupe pour les parents en processus de médiation familiale puis en 1990 des rencontres de groupe ont été offertes pour les parents en processus d'expertise

psychosociale.

Une réflexion a ensuite permis de constater que les besoins des parents séparés étaient semblables qu'ils soient référés par le juge pour une expertise ou bien qu'ils désirent faire une démarche de médiation. Tous les parents en période de séparation ont exprimé la demande d'obtenir des informations sur la réalité de la séparation pour eux et leurs enfants.

Le concept des séminaires sur la coparentalité a donc été mis en place en 1995 et il s'adresse désormais indistinctement aux personnes en processus de médiation familiale ou d'expertise psychosociale. La forme utilisée à cette époque est une présentation magistrale de quatre thèmes sans mettre l'emphase sur l'interaction entre le professionnel qui anime ces séminaires et les parents.

Ainsi lors de la première session, les parents sont invités à échanger sur deux thèmes. **Le choc de la séparation** est abordé principalement par le visionnement d'un film de quelques minutes

relatant l'histoire d'un couple en conflit. Les parents sont alors amenés à réfléchir non seulement aux conséquences de ce conflit par rapport à leurs enfants mais aussi aux moyens à leur disposition pour diminuer l'intensité de ce conflit dans le futur. Les parents sont ensuite conviés à être à l'écoute des émotions de leurs enfants et à être sensibles aux **réactions et besoins de leurs enfants**.

La deuxième session quant à elle traite plus particulièrement de la **communication parentale** afin de démontrer l'importance de maintenir une communication efficace entre les parents à la suite d'une séparation, d'exposer les difficultés courantes rencontrées et de proposer des solutions à envisager. Finalement, le sujet de la **recomposition familiale** nous permet d'aborder ses caractéristiques et les rapports familiaux qui tendent à se développer dans ces circonstances.

La nouvelle forme des séminaires sur la coparentalité.

Si les thèmes restent les mêmes que par le passé, une nouvelle formule fut adoptée en 2005 afin de laisser plus de place à la parole des parents. Les rencontres se font maintenant sous une forme plus participative et les parents sont désormais invités à intervenir ou/et à poser des questions tout au long de la rencontre. Leurs commentaires deviennent précieux et les échanges qui s'en suivent permettent à tous les parents de bénéficier de la compréhension et des perceptions différentes de chaque parent.

Les parents ont ainsi les moyens de proposer des solutions à leurs problèmes, de confronter entre eux des idées, des croyances et des valeurs sous le regard bienveillant de l'animateur qui s'assure que les discussions se font toujours dans le respect et dans le but de comprendre la position de chacun.

La technique utilisée passe par l'image, le son et le clip vidéo. En effet, lors de la séparation, il est difficile, voire inutile, de vouloir s'adresser à la logique des parents présents. Un parent en processus de séparation est une personne souffrante faisant face à un choix qu'il ou elle n'a pas forcément fait ou confrontée à un futur encore inconnu. Par exemple, suggérer à un parent de ne pas être en conflit avec son ex-conjoint du fait du mal que cela peut engendrer à leurs enfants est une réflexion logique que les parents vont entendre mais qui n'est pas efficace car peu probable d'être réalisé concrètement car le parent en question est durement touché par les effets dévastateurs de la séparation. Il est alors plus bénéfique de s'adresser aux sentiments de cette personne par une image ou une vidéo d'une scène de conflit en présence d'un enfant qu'il

pourra alors commenter et à laquelle il s'identifiera peut-être et qui lui permettra donc de vivre ses émotions en les verbalisant.

De plus, de nombreux parents en séparation proposent des alternatives intéressantes et adaptées à certaines situations, ils ont vécu une période difficile et ils ont su développer des modes de fonctionnement pour diminuer l'impact des conflits sur ceux qui les entourent. Ils sont donc riches de leur expérience. Et leur permettre de s'exprimer et d'interagir non seulement entre eux mais aussi avec l'animateur leur permet d'échanger cette richesse, d'acquérir de nouveaux conseils basés sur le vécu et non la théorie, et de confronter leur points de vue pour vérifier par eux même la faisabilité de leurs fonctionnement.

Les séminaires de coparentalité ont fait l'objet d'une recherche pancanadienne (4 provinces ont participé à cette recherche, dont le Québec (Service de médiation et d'expertise du Centre Jeunesse de Montréal)) et les résultats ont démontré que les parents en bénéficient grandement. En effet, il appert que l'assistance à ces séminaires **incite les parents à mieux prendre en compte les besoins de leurs enfants à être mis à l'écart du conflit et apporte une amélioration de leur capacité à collaborer en tant que parents.**

En conclusion, les prises de conscience pendant ces groupes sont fréquentes nombreuses et nous avons pu remarquer une modification des comportements dès la fin de ces rencontres. C'est ainsi que des parents ont révélé pendant les séances de médiation ultérieures qu'ils ont cessé leurs disputes devant les enfants à la suite de leur participation au séminaire sur la coparentalité, en expliquant qu'ils avaient compris la souffrance que cela pouvait induire auprès de leur enfant. D'autres parents qui souffraient d'avoir subi la séparation et qui pensaient être les seuls à souffrir ont pris conscience que l'autre parent qui avait initié cette rupture pouvait lui aussi souffrir tout autant. Cette prise de conscience a amené dans certains cas une sorte d'accalmie et a favorisé la négociation d'une entente dans le meilleur intérêt de leurs enfants.

Nous avons aussi constaté que les parents référés par le DPJ pouvaient tout aussi bien que les autres parents, profiter de ces séminaires. En effet, des parents en grande souffrance ont pu trouver du réconfort et du soutien d'autres parents, des conseils, une écoute bienveillante, une attitude de non jugement. Ainsi, ces sentiments qui sont aussi présents auprès de la clientèle DPJ concernée par la séparation nous permet de croire qu'il serait très profitable qu'ils assistent à ces séminaires afin de bénéficier des mêmes effets de conscientisation.



L'utilisation du service de médiation pour appuyer l'intervention en protection de la jeunesse

Les séminaires sur la coparentalité et les groupes "Confidences" sont devenus un nouvel outil pour permettre aux parents touchés par une mesure de la protection de la jeunesse de prendre conscience qu'il existe une autre voie pour résoudre le conflit qu'ils vivaient.

En effet, depuis plusieurs années, nous constatons qu'un bon nombre de situations signalées en Protection de la Jeunesse surviennent dans un contexte de conflit de garde ou encore, sont les résultats de conflits parentaux qui tardent à se résorber dans le temps. En effet, les difficultés reliées à une séparation récente ou datant de plusieurs années (difficultés des parents à s'entendre sur des règles communes, dénigrement mutuel en présence de l'enfant, délaissement des responsabilités parentales laissant l'autre parent dans une situation de précarité, craintes irrationnelles induites à l'enfant) ont bien souvent des impacts non négligeables sur l'enfant pouvant ainsi compromettre sa sécurité et son bon développement.

Certains de ces jeunes présenteront alors des difficultés réactionnelles comportementales ou émotives en lien avec les conflits parentaux, ne trouveront pas de réponse à leurs besoins (réponse aux besoins de base et émotifs) ou dans certaines situations, souffriront du syndrome d'aliénation parentale. L'intervention du Directeur de la Protection de la Jeunesse devient alors essentiel pour s'assurer que l'enfant trouve une réponse à ses besoins et soit tenu à l'écart des difficultés d'adultes. Les amendements apportés à la Loi en juillet 2007 sont mêmes venus définir un nouvel article de Loi, soit le 38C (mauvais traitement psychologique), reconnaissant les séquelles possibles que de tels comportements parentaux peuvent avoir sur l'enfant.

Cependant notre intervention ne saurait donner les résultats escomptés sans l'apport primordial du service de médiation, spécialisé dans les situations de séparation.

La collaboration est possible avec ce service interne au Centre jeunesse de Montréal qui tient compte des obligations légales rattachées au devoir de la protection de la jeunesse. Les

séminaires sur la coparentalité et les groupes « Confidences » pour les enfants sont des outils pouvant nous permettre de dénouer la source du conflit, de supporter les parents dans leurs efforts de trouver un terrain d'entente dans l'intérêt de leur enfant. De plus et lorsque les deux parents y consentent, il faut noter que les références sont rapides en médiation puisqu'un médiateur peut débiter les séances de médiation dans un délai d'une semaine environ.

Les exemples sont nombreux où la référence à la médiation a permis de résorber une situation de compromission établie depuis plusieurs années, éviter une rétention d'un signalement ou le recours à des mesures plus lourdes de protection (placement) en favorisant la collaboration des parents. La référence s'avère possible à toutes les étapes du processus d'intervention en protection de la jeunesse, même si une tentative antérieure a échoué.



Les enfants ont aussi leur groupe d'entraide :

« CONFIDENCES »

L'idée de mettre en place un groupe de paroles et d'entraide (*Confidences*) est née en 1991 au sein du Service d'Expertise et Médiation du Centre jeunesse de Montréal, pour plusieurs motifs.

Pendant le processus d'expertise les enfants avaient bien une place réelle puisqu'ils étaient toujours vus et écoutés par l'expert. Au cours du processus de médiation seulement 10% des enfants étaient rencontrés par le médiateur. Ainsi, les enfants avaient une possibilité de s'exprimer mais cela restait limité dans le cadre d'un processus induit par les parents qui restaient les acteurs principaux.

Les ressources peu disponibles pour venir en aide aux enfants de parents séparés tant dans le secteur public que privé ou communautaire était une réalité. Cette absence de service devant le besoin énorme des enfants de trouver un lien neutre pour pouvoir obtenir un soutien et des pistes de solution dans leur situation bien difficile fut un autre facteur favorable.

L'expérience du terrain a démontré les besoins de ces enfants de pouvoir s'exprimer dans un lieu neutre à l'abri des tensions parentales.

Développer un groupe pour les enfants devait apporter les bienfaits d'une approche mettant en présence des enfants vivant une situation similaire pour normaliser, rassurer et soutenir

Les membres de l'équipe, se sont formés à cette intervention de groupe et par la suite, il y a eu mise en place du groupe à titre de projet pilote en octobre 1992. La formation (sensibilisation) a été dispensée par Madame Francine Cyr, psychologue, rattachée à l'Hôpital des enfants de Montréal.

Quels sont les objectifs généraux du groupe?

Le groupe comporte 4 sessions de deux heures chacune à raison d'une fois par semaine. Une cinquième session a lieu après le groupe en présence des deux parents (elle peut aussi inclure l'enfant selon le cas et les circonstances) et du responsable du groupe afin d'apporter un bilan de la participation de l'enfant.

Deux types de groupes existent, l'un pour les enfants âgés entre 6 et 9 ans et, l'autre pour les enfants âgés entre 10 et 12 ans.

Le groupe poursuit les objectifs suivants :

- Permettre aux enfants d'identifier, de comprendre, d'exprimer les sentiments vécus lors de la séparation
- Permettre aux enfants de vivre certaines émotions dans un lieu neutre et sécuritaire.
- Offrir un lieu de partage entre enfants qui vivent un divorce
- Briser l'isolement et permettre l'échange de solutions élaborées par chacun ou en groupe.
- Sensibiliser les parents à la réalité de leurs enfants et adapter, s'il y a lieu le partage des responsabilités parentales et financières en tenant compte des besoins de ceux-ci.

Quels sont les résultats?

Deux études ont été réalisées, l'une en 1999 et l'autre en 2008. Au total, les deux études ont portées sur 85 groupes parmi ceux qui ont été conduits entre 1991 et 2008.

Les résultats de ces études démontrent quatre faits particulièrement marquants. **Pour 88,4% des parents**, ce groupe devrait être recommandé à d'autres enfants qui vivent une séparation car cela aide l'enfant à s'exprimer dans un lieu neutre, à mieux comprendre la séparation, à identifier et résoudre ses problèmes reliés à la rupture de ses parents et à partager avec d'autres enfants qui vivent des problèmes similaires. **Pour 63,4% des parents**, le groupe est le lieu qui leur a permis de mieux comprendre le besoin de leurs enfants. L'expression des enfants fut bonifiée par l'animatrice du groupe qui a permis aux enfants de verbaliser leur émotion dans un discours facilement compréhensible pour leurs parents. **93% des enfants** ont exprimé avoir aimé participer à ce groupe. **92,9 des enfants** ont déclaré que ce qui les avait le plus aidé est le fait d'avoir pu parler de la rupture à une personne neutre et de savoir qu'ils ne sont pas les seuls à vivre des difficultés.

Le point de vue des enfants

Six enfants âgés entre 8 et 15 ans ont été invités lors des journées professionnelles du Centre Jeunesse en 2008 à venir exprimer leur point de vue sur ce groupe lors d'un atelier. Avec candeur, franchise et sensibilité, ils ont su faire part de leur grande satisfaction face à ce groupe « Confidences » auquel ils avaient participé pour certains il y a 6 mois d'autres il y a 2 et 3 ans.

Ils se sont montrés convaincants pour inciter les intervenants présents à mettre en place de tels groupes y allant même de quelques conseils pour assurer une animation dynamique et intéressante pour les jeunes.

De plus, une jeune fille de 14 ans a ému la salle en racontant la relation difficile avec son père et les moyens qu'elle avait su mettre en place grâce aux solutions qu'elle avait trouvés dans le groupe. Nous avons su que ce groupe peut aussi voir naître des amitiés durant le groupe et que certaines peuvent même perdurer après les sessions.

Bilan de l'expérience auprès des enfants

Le groupe « Confidences » est un modèle d'intervention efficace afin de soutenir les enfants et les parents séparés. Des enfants faisant l'objet d'une mesure de protection, certains placés en famille d'accueil, d'autres vivant avec leur père ou leur mère, ont pu tout autant en retirer des bénéfices.

Nous croyons que les parents sont les mieux placés pour répondre aux besoins de leurs enfants. Quoique bien outillés et bien intentionnés la plupart du temps, ils sont eux-mêmes en situation de crise. Cette crise peut parfois leur demander de puiser dans toutes leurs ressources personnelles pour survivre et les laisser moins disponibles à leur enfant durant une certaine période.

De plus, il appert que l'enfant de parents séparés éprouve plus de facilité et d'aise à s'exprimer devant un tiers bienveillant et qualifié plutôt qu'à ses propres parents. La facilité "à dire" des enfants à un animateur d'un groupe de paroles et d'entraide et la facilité "à vivre" des émotions en lieu neutre doivent être comprises par les parents :

- comme de grandes preuves d'amour et non de méfiance ou d'incompétence de leur part
- comme tributaires de la présence de d'autres enfants vivant la même situation; ce qui normalise, soulage et encourage l'expression et l'écoute des enfants. L'enfant cherche à protéger ses parents non à les éviter ou à leur cacher délibérément des aspects de sa vie. Avec de l'aide, il ne demande pas mieux que de leur parler directement de ce qu'il ressent ou souhaite.

C'est ce qui explique pourquoi le groupe de paroles et d'entraide, « Confidences » est tant apprécié des enfants qui le fréquentent et des parents, qui en voient des bénéfices pour toute la famille séparée et recomposée.

Nous croyons fondamentalement à l'importance de la communication entre parents et enfants ainsi qu'aux liens parentaux qui se créent et se recréent au fil du temps et des transitions familiales. C'est pourquoi, nous mettons tant d'énergie à l'obtention de l'accord des deux parents lors de l'inscription de l'enfant au groupe. Par la suite, la présence des deux parents, dans toute la mesure du possible, lors de la quatrième session où tous les parents et les enfants sont présents devient une valeur ajoutée au processus. Les enfants considèrent souvent la présence de leurs deux parents séparés dans la même salle comme une marque concrète de l'importance qu'ils ont pour leurs parents.

Nous sommes tout aussi convaincus de l'importance de la cinquième session laquelle se tient en présence du médiateur, de l'expert ou de l'intervenant en protection de la jeunesse et les deux parents. L'expérience a démontré au fil des ans que cette entrevue avec les parents à l'issue du groupe, a des impacts forts importants au niveau de la prise en compte des besoins

des enfants. En effet, certains parents cessent d'utiliser leur enfant comme d'un messenger dans une communication qui était inexistante. D'autres parents utilisent ce temps pour mieux informer l'enfant du motif de leur séparation. Certains acceptent de réviser le partage des responsabilités parentales afin de parvenir à une certaine harmonie familiale. Parfois des contacts supplémentaires entre les parents non- gardiens et l'enfant sont mis en place. Des parents acceptent de passer plus de temps seuls avec leur enfant sans la présence constante de leur nouveau conjoint(e) ou prennent en considération la demande de leur enfant plus âgé de faire des activités différentes et seul avec le parent sans la présence continue de leur frère ou sœur plus jeune. Certains parents acceptent de faire les efforts nécessaires pour éviter les disputes au téléphone ou en direct avec l'autre parent devant l'enfant. Enfin, d'autres parents s'engagent à ne plus parler en mauvais termes de l'autre parent devant l'enfant.

Conclusion

Des parents en graves conflits face à leurs responsabilités parentales peuvent signaler parfois à répétition la situation de leur enfant au DPJ. Ils le font le plus souvent en dernier recours ou en l'absence de recours, ne sachant plus quoi faire. Comme tous les ponts de la communication sont coupés avec leurs ex-conjoints, tenaillés par la peur, la crainte et l'inquiétude, ils interprètent mal les paroles ou les comportements de leurs enfants, exagèrent parfois, envahis par leur propre peine, leur frustration ou leur colère. Obnubilés par ces émotions, ils leur arrivent aussi de perdre de vue les besoins de leurs enfants.

L'intervention ponctuelle et compétente du DPJ pourra dans certaines situations rassurer le parent signalant, inquiet et en manque d'informations sur l'autre milieu. Étant assuré par une personne en autorité que son enfant est bien, ce parent mettra fin à ses interventions intempestives. Toutefois certains parents auront besoin d'une intervention plus musclée et plus directive. L'expérience a démontré que dans de telles situations le DPJ peut à profit, référer ces familles au Service de médiation afin que les parents reçoivent l'accompagnement d'un médiateur familial et participent aux séminaires de coparentalité pour résoudre leur conflit et conclure une entente. Les enfants de ces parents, âgés entre 6 et 12 ans, pourront profiter d'un groupe d'entraide pour soulager leur peine et trouver des solutions adaptées à leurs besoins de parler et de s'exprimer en terrain neutre.

BIBLIOGRAPHIE

- 1) Étude de Pascale Vallant, B.A., LL.B, sur l'appréciation des enfants et des parents, Groupe Confidences. 1999.
- 2) Étude de Florian Bocherel , stagiaire français sur l'appréciation des enfants et des parents, Groupe Confidences. 2008.
- 3) Les parents se séparent... Pour mieux vivre la crise et aider son enfant, Richard CLOUTIER, Lorraine FILION, Harry TIMMERMANS, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, Collection PARENTS. 2004.
- 4) Parent Education after Separation/Divorce. Impact of the Level of Parental Conflict on Outcomes. Brenda L. Bacon, Brad McKenzie, *Family Court Review*, 2004, 42 (1), 85-97.
- 5) FILION, Lorraine, «Pour soulager le cœur des enfants du divorce: la parole, l'écoute et l'entraide» - *Service social*, vol. 46, nos 2 et 3, 1997.